



Séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2020

Le dix-huit décembre deux mille vingt, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à l'Entrepôt des Sels, sous la présidence de Monsieur Daniel Chareyron, Maire de Saint Valery sur Somme.

■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Sophie Gravelet-Loetscher, absente excusée ayant donné procuration à Anne Sauvé,
Laurence Lerailié, absente excusée ayant donné procuration à Stéphane Haussoulier
Josiane Paléro, absente excusée ayant donné procuration à Clémence Froissart-Senlis,
Marie-Hélène Deneuille, absente excusée ayant donné procuration à Patrick Vue
Didier Gondois, absent excusé ayant donné procuration à Pascal Neuvillers
Henri Pilniak, absent excusé ayant donné procuration à Daniel Chareyron
Thelma Delebarre, absente excusée ayant donné procuration à François Vaillant

■ Secrétariat de séance :

Clémence Froissart-Senlis a été élue secrétaire de séance.

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Comme suite à l'échange avec Monsieur le Maire le vendredi 11 décembre 2020, et pour rendre conforme le compte rendu du conseil municipal du 9 novembre 2020, Monsieur Eynard souhaite amender le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020.

Monsieur le Maire propose de ne pas répondre favorablement à cette demande et maintient la rédaction du procès-verbal tel que communiqué.

Le compte rendu de la séance en date du 5 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance en date du 9 novembre 2020 est adopté à la majorité- 2 abstentions (*François Vaillant et Thelma Delebarre*) 1 contre (*Francis Eynard*).

■ Remarques diverses

Néant

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Néant

1-Tarifs pour l'année 2021

Monsieur le Maire présente la proposition de tarification pour l'année 2021 préparée par la commission des finances qui s'est réunie le 11 décembre dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs communaux pour l'année 2021 tels que repris dans le tableau ci-dessous.

TARIFS 2021

(date d'effet au 1^{er} janvier 2021)

Caution	1000 € ou 200 € pour les associations locales
Caution clefs	20 € sont consignés à titre de caution lors de la remise des clefs. Le chèque n'est pas encaissé et est restitué dès retour de la clef
Arrhes	Pourcentage à verser pour les réservations de salles ou de matériel payant. Attention, la somme est encaissée au moment de la réservation. Les arrhes représentent 30 % du prix total de la location.
Cirques	Refus de principe pour toutes demandes : pas de terrain adapté

Enseignes / publicité

Application de la Loi du 4 août 2008, CGCT et Code de l'environnement. Modalités d'application précisées par délibération en date du 7 novembre 2008 Tarifs établis par les lois et règlements en vigueur sans exonération.	<i>Tarififications définies par Article L 2333-6 et suivants du CGCT Revalorisé selon l'article L2333 -12 (à savoir indexation sur le pénultième l'indice des prix à la consommation hors tabac) Soit pour 2021 :</i> - 16 € le m ² annuel pour les dispositifs publicitaires et les préenseignes (<i>dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique</i>) de moins de 50 m ² - 32 € pour les dispositifs publicitaires et les préenseignes (<i>dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique</i>) de plus de 50m ² - 48 € le m ² annuel pour les dispositifs publicitaires aux supports numériques de moins de 50 m ² - 96 € le m ² annuel pour les dispositifs publicitaires aux supports numériques de plus de 50 m ² - 16 € le m ² annuel pour les enseignes entre 0 et 12 m ² - 32 € le m ² annuel pour les enseignes de 12 à 50 m ² - 64 € le m ² annuel pour les enseignes supérieures à 50 m ²
---	--

Cimetière

Concessions funéraires	*cinquantenaire : simple : 447 € - double 897 € - extérieurs exceptionnels : simple 2 717€, double 5382€ * trentenaire : simple : 278 € - double 562 € - extérieurs exceptionnels : simple 1346€, double 3372 € *temporaire (15 ans) : simple : 112 € - double 224 €
------------------------	---

Concessions cinéraires (superficie prévue des concessions 0,50 m2)	*cinquantenaire : 112 € - extérieurs exceptionnels : 673 € *trentenaire : 68 € - extérieurs exceptionnels : 406 €
Jardin du souvenir	*gratuit *pose d'une plaque : 57,50 €
Vacations funéraires Dans le cadre de l'application des articles L2213-15 et R 2213-57 du Code Général des Collectivités Territoriales (tarification comprise entre 20 et 25 euros)	*23,31 € la vacation

Occupation du domaine public

Droit d'occupation du domaine public communal Tarif pour l'occupation des trottoirs et des accotements communaux	*installation matériel ou mobilier à des fins ou non commerciales non couverts : 101 € le m ² 101 € le premier objet publicitaire, 302 € le second objet publicitaire, 505 € le troisième objet publicitaire, 707 € le quatrième objet publicitaire, Minimum de perception 1m ² *installation matériel ou mobilier à des fins ou non commerciales semi-couverts : 152€ le m ² *installation matériel ou mobilier à des fins ou non commerciales couverts : 202€ le m ² Minimum de perception 1m ² -50% pour les équipements installés sur la plage des bains de la ville (au prorata de la concession de plage)
Droit d'occupation du domaine public communal pendant la piétonisation de la rue de la Ferté	101€ le m ²
Droit d'occupation du domaine public communal pour décoration florale sur le quai Blavet	185 €, par mois, par place, non proratisable
Droit d'occupation du domaine public sur place de stationnement, impliquant un aménagement spécial (cf charte d'occupation du domaine public)	Aménagement spécial validé (hors place statio minute) Autorisation accordée et trottoir libre Redevance annuelle de 2004 € par an, par place, non proratisable
Installations de chantier /échafaudages	8,52 € par jour prix forfaitaire
Tarifcation des mesures incitatives pour une meilleure gestion du domaine public	Dossier non remis ou non complet : Taxe de 300 euros Surtaxe : Dépassement du métrage autorisé : le prix du m ² occupé sera multiplié par 5 pour l'année et pour la superficie totale ayant fait l'objet d'occupation : Soit 420 € le m ² Taxes pour avertissement en cas de manquement aux obligations de la charte ou en cas de dépassement sur un espace ne pouvant faire objet d'une autorisation : 1 ^{er} avertissement : gratuit 2 ^{ème} avertissement : 200 euros (payable immédiatement sur émission d'un titre de recette) + surtaxe 3 ^{ème} avertissement : 500 € (payable immédiatement sur émission d'un titre de recette) + surtaxe A partir du 4 ^{ème} avertissement : 1000 € (payable immédiatement sur émission d'un titre de recette) Tout avertissement supplémentaire est facturé à hauteur de 1000 euros. Les pénalités pour avertissement s'additionnent (quel que soit le sujet) et peuvent être

	cumulés avec la non remise de documents
Droit de place marché du dimanche Forains fréquentant le marché à l'année* et optant pour un forfait mensuel (« abonnement général »)	9 € le mètre linéaire par mois <i>*voir le règlement des marchés communaux pour toutes précisions sur les conditions d'octroi de ce tarif et les modalités de fonctionnement du marché</i>
Droit de place marché du dimanche Forains fréquentant le marché pendant 6mois, quai Courbet, et optant pour un forfait mensuel (« abonnement spécial »)	16.90€ le mètre linéaire par mois <i>*voir le règlement des marchés communaux pour toutes précisions sur les conditions d'octroi de ce tarif et les modalités de fonctionnement du marché</i>
Droit de place marché du dimanche Hors abonnement	6,40 € le mètre linéaire 4,65 € le mètre linéaire de novembre à février
Droit de place marché du mercredi	0,90 € le mètre linéaire
Droits de place forains hors marché (maroquinerie place des pilotes)	1755 € par an et proratisable
Droits de place forains hors marché (camion de vente)	173 €
Marché de Noël - droit de place	81 € pour 3 mètres linéaires ou un chalet pour les particuliers et les associations de la Commune 120 € pour les autres participants 150 € pour la location d'un chalet ou l'installation d'un stand de 3 m pour 2 week-end 300 € pour l'installation d'un stand de 6 m pour 2 week-end 100 € par mètre supplémentaire 120 € le week-end pour les valéricains 150 €
Location d'un chalet hors marché de Noël	84€ par jour
Marché nocturne	1,41 € m/l
Tarif pour occupation ou neutralisation d'espaces en domaine public, constituant une entrave à la libre circulation	500 € par jour, et par accès (rue bloquée ou détournée)

Divers

Occupation commerciale sur le domaine public (Cacahuètes et confiseries)	4000 €
Occupation commerciale sur le domaine public (glaces et gaufres)	5800 €
Occupation commerciale sur le domaine public (gaufres)	4200 €
Occupation commerciale sur le domaine public : vente de cartes postales	205 €
Raccordement aux bornes électriques escamotables	661 €
Ventes commerciales plage et digue	668 € par an
Animations musicales avec vente de CD	137 €
Promenade en calèche	405 €
Promenade tuktuk	405 €
Redevance de mise en fourrière des chiens	118 € par saisie

Location de chapiteau	Pour les Valéricains : 159 € pour un chapiteau de 9 mètres maximum 194 € pour un chapiteau de 15 mètres Pour les non-valéricains : 274 € pour un chapiteau de 9 mètres maximum 321 € pour un chapiteau de 15 mètres Pour les activités commerciales : 518 € pour un chapiteau de 9 mètres maximum 828 € pour un chapiteau de 15 mètres
Redevance d'occupation du domaine public routier pour les Télécoms	54,30 € le km d'artères aériennes 40,73 € le km d'artères souterraines 26,19 € le m ² d'emprise au sol
Redevance d'occupation du domaine public non routier pour les Télécoms	1357,56 €/km
Installation carrousel	5000€ par an et proratisable
Guide pratique – encarts publicitaires	1/8 de page intérieure (70*50 mm) : 110€ ¼ de page intérieure (120*50mm) : 180€ ½ de page intérieur (120*90 mm) : 280 € 1 page intérieure (120*200 mm) : 450 € Pages de 2 ^{ème} et de 3 ^{ème} de couverture (120*200 mm) : 600 € Page de 4 ^{ème} de couverture (120*200 mm) : 850 €

Location de salles

Les associations locales bénéficient de la gratuité sur la location de salle pour l'organisation de toutes manifestations contribuant à l'animation locale. Dans les cas de gratuité, le versement des arrhes n'est pas du.

<p>Location salle Adrien Huguet La salle ne peut pas être louée pour des repas Quant à titre dérogatoire un repas est accepté, le tarif applicable est celui du vin d'honneur</p> <p>Tarif du jeton valable pour toutes les salles équipées du dispositif</p>	<p>*location pour un vin d'honneur pour les particuliers : 142,90 € *location pour une réception après obsèques (café) : 60 € *location par jour pour les autres associations : 45,35 € *location à l'heure pour des activités commerciales (particuliers ou associations) : 15,60 € *location par semaine pour les autres associations : 286,05 € * location par jour pour organisation de formation, atelier... : 54 € *tarif électricité (à partir du 1^{er} jeton) : 1,20 € de l'heure</p>
Location 1 ^{er} étage salle Adrien Huguet	* location par jour pour organisation de formation, atelier... : 54 €
<p>Location salle de Ribeuville La salle ne peut pas être louée pour des repas.</p>	<p>*location pour un vin d'honneur pour les particuliers 136.70 € *location par jour pour les autres associations : 43,40 € *location par semaine pour les autres associations : 267 € *location par jour pour organisation de formation, atelier : 54 €</p>
<p>Location Salle casino Tarification annexe s'appliquant quel que soit l'attributaire</p>	*Le tarif de remplacement des verres est fixé à 3 € l'unité
Location Salle casino pour les particuliers de la commune	<p>* bal –salle nue : 322,40 € *location pour un vin d'honneur : 187,65€ *location pour un repas : 322,40 € *location pour une réunion sans vin d'honneur : 120 € *location à but commercial : 443 € par jour *exposition sans vente 60 € par jour * exposition de peintures ou de sculptures avec vente 130 € par jour et 517,70 € par</p>

	<p>semaine</p> <p>*location pour une réception après obsèques (café) : 65,60 €</p>
Location Salle casino autres attributaires	<p>*bal –salle nue : 440,80 €</p> <p>*location pour un vin d’honneur : 232.90 €</p> <p>*location pour un repas : 440,80 €</p> <p>*location pour une réunion sans vin d’honneur : 120 €</p> <p>*location pour pique-nique : 120 €</p> <p>*location à but commercial : 443 € par jour</p> <p>*exposition sans vente : 120 € par jour</p> <p>*exposition de peintures ou de sculptures avec vente 130€ par jour et 517,70 € par semaine</p> <p>*location par jour pour organisation de formation, atelier... : 54 €</p>
Location Salle casino pour les associations	<p>*manifestation à but lucratif ne constituant pas une animation locale : 48.60 €</p>
Location Chapelle Saint Pierre	<p>*location de la salle nue pour vin d’honneur : 187 € pour les particuliers de la commune</p> <p>*location de la salle nue pour un vin d’honneur : 234 € pour les extérieurs</p> <p>*location pour une exposition : 182 € pour 3 jours consécutifs</p> <p>*location pour une exposition : 363 € par semaine</p> <p>*location pour une exposition : 299 € la 2^{ème} semaine consécutive</p> <p>*location par jour pour organisation de formation, atelier... : 54 €</p>
Location Ancien tribunal de Commerce	<p>**location pour une exposition : 518 € par semaine (la location journalière n’est pas souhaitée. La durée minimale de location est de 7 jours)</p> <p>*location pour une exposition : 426 € la 2^{ème} semaine consécutive</p> <p>*organisation de séminaires : 308 € par jour</p>
Location du cachot de la porte de Nevers	<p>13 € par jour</p> <p>70 € par semaine</p> <p>Avec une durée maximum de location de 15 jours consécutifs sauf exception.</p>
Location salle du Patrimoine (réservée pour des formations)	54 €
Location salle de l’Appariteur	*location par jour pour organisation de formation, atelier... : 54 €
Location cour de la mairie	Location vin d’honneur jusqu’à 20h : 187 €
Location de salles dans la mairie pour formation	36,50 €
Location salle au 1^{er} étage de la cantine	*location par jour pour organisation de formation, atelier... : 54 €
Location salle rue du Docteur Léger	*location par jour pour organisation de formation, atelier... : 54 €
Location salle quai Jeanne d’Arc	<p>*location pour une exposition : 293 € par semaine (la location journalière n’est pas souhaitée. La durée minimale de location est de 7 jours)</p> <p>*organisation de séminaires : 184 € par jour</p> <p>*location au mois : 400 € + charges</p>
Nettoyage des salles louées	<p>Si la salle n’est pas rendue nettoyée :</p> <p>*forfait nettoyage (usuel) : 136,50 €</p> <p>* forfait nettoyage (exceptionnel : nettoyage approfondi et rangement) : 315 €</p>
Clés (en cas de perte)	20€
Cabines de plages	*saison 5 mois : 234 € - par mois : 72 € - par quinzaine : 50 €

Stationnement payant

<p>Stationnement payant - Tarifs</p> <ul style="list-style-type: none"> . durée de stationnement illimité (sauf dispositions contraires) . gratuité permanente pour les habitants et résidents de Saint-Valery . gratuité du lundi au vendredi pour personnes domiciliées dans la CCBSS et les personnes exerçant une activité professionnelle permanente à st Valery (<i>papillon adhésif distinctif à demander en mairie</i>) - 45 minutes offertes pour tous sur les emplacements gérés par les bornes spécifiques. 	<p><u>Forfait Post Stationnement</u></p> <p>0h30 : 0,80 € 1h : 1,50 € 2h : 3,20 € 3h : 5 € 4h : 7 € 5h : 10 € 6h : 14 € 7h : 18 € 8h : 20 € 8h30 : 25 €</p>
<p>Stationnement des campings cars sur l'aire aménagée</p>	<p>Tarif forfaitaire à la journée 12 € (eau et électricité compris) avec le fractionnement suivant :</p> <p><u>1H : 3 €</u> <u>2H : 5,50€</u> <u>3H : 6 €</u> <u>4H : 7 €</u> <u>5H : 8,50 €</u> <u>6H : 9,50 €</u> <u>7H : 11 €</u> <u>8H : 12 €</u> <u>9H : 12 €</u> <u>De 10H à 24H: 12 €</u></p> <p>Ensuite 12€ par tranche de 24H (<i>scindable avec le même fractionnement</i>).</p>
<p>Ticket stationnement pré payé par jour (à destination des hôteliers, propriétaires de meublés, de gîte ou de chambres d'hôtes, entreprises de travaux)</p>	<p>Tarif forfaitaire à la journée : 12 €</p>
<p>Stationnement des cars et des bus</p>	<p>Tarif forfaitaire à la journée 12 €</p>
<p>Stationnement aux abords port de plaisance</p>	<p>100 € par véhicule et par an La vignette ne permet la gratuité qu'aux abords directs du port de plaisance. vente d'une seconde vignette autorisée, au même prix que la première.</p>
<p>Stationnement payant : Tarif forfaitaire à la semaine pour les familles de valéricains et les loueurs</p>	<p>40 € pour 7 jours Pass de 7 jours glissants calendaires</p>
<p>Stationnement payant : la carte « invité »</p>	<p>20 € pour une carte. Une seule carte peut être établie par foyer. La carte est établie au nom du résident valéricain demandeur, lequel doit habiter dans la zone payante. La carte est valable dans un périmètre</p>

	limité aux abords de l'habitation, excluant la location saisonnière
Stationnement pour les loueurs de salle	40 € pour 7 jours
Taxe pour non réalisation de places de stationnement	5 564 € (à raison d'une place par logement) maximum légal 12.195 € (valeur 2000 hors revalorisation indiciaire sur la base de l'indice du coût de construction)
Accès au quai Jeanne d'Arc	La 1 ^{ère} téléc-commande est gratuite, les suivantes : 40€
Redevance pour emplacement de Taxi	206 € par an
Raccordement à la borne électrique de la halte fluviale	2€ de l'heure

Eau et assainissement <i>Tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2021</i>	
Eau	Part fixe : 15,75 € par semestre Part proportionnelle : 0,74 € <u>Location de compteurs :</u> de 12 à 20 mm : 2,73 € par semestre de 30 mm : 5,40 € par semestre de 40 mm : 8 € par semestre de 60 mm : 25,14 € par semestre de 60 mm combiné 15 : 39,23 € par semestre de 80 mm combiné 20 : 47,21 € par semestre de 100 mm combiné 30 : 62,70 € par semestre <i>Lors de résiliation ou d'arrêt de compte, les abonnements seront payables prorata temporis, pour le service de l'eau comme pour le service de l'assainissement.</i> Prix de l'assurance contre les fuites : 13,60 €
Assainissement	*Part fixe : 38,91 euros *Redevance proportionnelle : 1,43 euros
Redevance Assainissement (raccordement au réseau assainissement)	253 € par logement ou emplacement de camping caravanning ou parc résidentiel de loisirs situés à Saint-Valery-sur-Somme
Frais de remise en service ou de résiliation de compte	53,10 €
Diagnostic d'assainissement	139,50€
Raccordement au réseau d'eau (travaux)	1160 €
Raccordement au réseau assainissement (travaux)	1160 €

Tarifs Entrepôt des Sels - 2021

	Réunion	Tarifs
Salle 1	15 pers	185 € ½ 295 € / jour 410 € / 2 jours 120 € / Valéricains jour 180 € / Partenaires jour
Salle 2	15 pers	185 € ½ 295 € / jour 410 € / 2 jours 120 € / Valéricains jour 180 € / Partenaires jour
Salle 3	15 pers	185 € ½ 295 € / jour 410 € / 2 jours 120 € / Valéricains jour 180 € / Partenaires jour
Salle 4	50 pers	500 € ½ 790 € / jour 1100 € / 2 jours 320 € / Valéricains jour 480 € / Partenaires jour
Grande Salle d'honneur	310 pers	1500 € / jour 2200 € / 2 jours 750 € / Valéricains jour 1100 € / Valéricains 2 jours
⅓ Grande Salle d'honneur avec cloison mobile tirée	100 pers	1000 € / jour 410 € / Valéricains jour 650 € / Partenaires jour
Auditorium	310 pers	2700 € / journée avec sécurité et technique et liste de matériel fourni
Terrasse et salle vitrée vue Baie	100 pers	600 € / ½ jour 1000 € / jour 410 € / Valéricains jour 650 € / Partenaires jour
Auditorium + Grande Salle d'honneur	310 pers	3800 € / journée avec sécurité et technique et liste de matériel fourni
Atrium	310 pers	1000 € / jour 1500 € / 2 jours
Atrium + Terrasse		1750€ / jour
Location totale		5000 € / journée avec sécurité et technique et liste de matériel fourni
Grande salle d'honneur sans mobilier		1250 € / jour

		1800 € / 2 jours 500€ / Valéricains jour 900 €/ Valéricains 2 jours
1/3 Grande salle avec cloison mobile tirée sans mobilier		750 € / jour 200 € / Valéricains jour 500 € / Partenaires jour
Pause-Café ou café d'accueil		5 € / personnes

Tarifs 2021 - Port de Plaisance

Tarifs HT des amarrages annuels

1. Sur les pontons rive Est

Longueur	Inférieur à 6,00 m	de 6,00 à 7,49 m	de 7,50 à 8,99 m	de 9,00 à 10,49 m	de 10,50 à 11,99 m	de 12,00 à 13,49 m	de 13,50 à 14,99 m	de 15,00 à 16,49 m	de 16,50 à 18 m
Montant	979 €	1 111 €	1 235 €	1 373 €	1 448€	1 568 €	1 649 €	2 073 €	2 596 €

Pour les multicoques d'une largeur supérieure à 4 mètres, le montant ci-dessus est à multiplier par 1,2.

2. Sur les pontons rive Ouest

Le prix est déterminé en fonction de la formule suivante :

$$\text{Prix} = (336 + 4,37 * \text{largeur} + (\text{largeur}/126)^4) / 1,2$$

Application numérique sur la page suivante.

Tarif des amarrages annuels 2021 H.T rive ouest

Largeur	Prix	Largeur	Prix	Largeur	Prix	Largeur	Prix	Largeur	Prix
200	1 014	260	1 242 €	320	1 480 €	380	1 733 €	440	2 006 €
201	1 017	261	1 246 €	321	1 484 €	381	1 737 €	441	2 011 €
202	1 021	262	1 250 €	322	1 488 €	382	1 742 €	442	2 016 €
203	1 025	263	1 254 €	323	1 492 €	383	1 746 €	443	2 021 €
204	1 029	264	1 257 €	324	1 496 €	384	1 750 €	444	2 025 €
205	1 032	265	1 261 €	325	1 500 €	385	1 755 €	445	2 030 €
206	1 036	266	1 265 €	326	1 505 €	386	1 759 €	446	2 035 €
207	1 040	267	1 269 €	327	1 509 €	387	1 763 €	447	2 040 €
208	1 044	268	1 273 €	328	1 513 €	388	1 768 €	448	2 045 €
209	1 047	269	1 277 €	329	1 517 €	389	1 772 €	449	2 049 €
210	1 051	270	1 281 €	330	1 521 €	390	1 777 €	450	2 054 €
211	1 055	271	1 285 €	331	1 525 €	391	1 781 €	451	2 059 €
212	1 059	272	1 289 €	332	1 529 €	392	1 786 €	452	2 064 €
213	1 062	273	1 293 €	333	1 533 €	393	1 790 €	453	2 069 €
214	1 066	274	1 296 €	334	1 537 €	394	1 794 €	454	2 074 €
215	1 070	275	1 300 €	335	1 542 €	395	1 799 €	455	2 079 €
216	1 074	276	1 304 €	336	1 546 €	396	1 803 €	456	2 084 €
217	1 078	277	1 308 €	337	1 550 €	397	1 808 €	457	2 088 €
218	1 081	278	1 312 €	338	1 554 €	398	1 812 €	458	2 093 €
219	1 085	279	1 316 €	339	1 558 €	399	1 817 €	459	2 098 €
220	1 089	280	1 320 €	340	1 562 €	400	1 821 €	460	2 103 €
221	1 093	281	1 324 €	341	1 567 €	401	1 826 €	461	2 108 €
222	1 096	282	1 328 €	342	1 571 €	402	1 830 €	462	2 113 €
223	1 100	283	1 332 €	343	1 575 €	403	1 835 €	463	2 118 €
224	1 104	284	1 336 €	344	1 579 €	404	1 839 €	464	2 123 €
225	1 108	285	1 340 €	345	1 583 €	405	1 844 €	465	2 128 €
226	1 112	286	1 344 €	346	1 587 €	406	1 848 €	466	2 133 €
227	1 115	287	1 348 €	347	1 592 €	407	1 853 €	467	2 138 €
228	1 119	288	1 352 €	348	1 596 €	408	1 857 €	468	2 143 €
229	1 123	289	1 356 €	349	1 600 €	409	1 862 €	469	2 148 €
230	1 127	290	1 359 €	350	1 604 €	410	1 867 €	470	2 153 €
231	1 131	291	1 363 €	351	1 608 €	411	1 871 €	471	2 158 €
232	1 134	292	1 367 €	352	1 613 €	412	1 876 €	472	2 163 €
233	1 138	293	1 371 €	353	1 617 €	413	1 880 €	473	2 168 €
234	1 142	294	1 375 €	354	1 621 €	414	1 885 €	474	2 173 €
235	1 146	295	1 379 €	355	1 625 €	415	1 889 €	475	2 178 €
236	1 150	296	1 383 €	356	1 630 €	416	1 894 €	476	2 183 €
237	1 154	297	1 387 €	357	1 634 €	417	1 899 €	477	2 188 €
238	1 157	298	1 391 €	358	1 638 €	418	1 903 €	478	2 193 €
239	1 161	299	1 395 €	359	1 642 €	419	1 908 €	479	2 198 €
240	1 165	300	1 399 €	360	1 647 €	420	1 912 €	480	2 204 €
241	1 169	301	1 403 €	361	1 651 €	421	1 917 €	481	2 209 €
242	1 173	302	1 407 €	362	1 655 €	422	1 922 €	482	2 214 €
243	1 176	303	1 411 €	363	1 659 €	423	1 926 €	483	2 219 €
244	1 180	304	1 415 €	364	1 664 €	424	1 931 €	484	2 224 €
245	1 184	305	1 419 €	365	1 668 €	425	1 936 €	485	2 229 €

246	1 188	306	1 423 €	366	1 672 €	426	1 940 €	486	2 234 €
247	1 192	307	1 427 €	367	1 676 €	427	1 945 €	487	2 239 €
248	1 196	308	1 431 €	368	1 681 €	428	1 950 €	488	2 245 €
249	1 199	309	1 435 €	369	1 685 €	429	1 954 €	489	2 250 €
250	1 203	310	1 439 €	370	1 689 €	430	1 959 €	490	2 255 €
251	1 207	311	1 443 €	371	1 694 €	431	1 964 €	491	2 260 €
252	1 211	312	1 448 €	372	1 698 €	432	1 968 €	492	2 265 €
253	1 215	313	1 452 €	373	1 702 €	433	1 973 €	493	2 271 €
254	1 219	314	1 456 €	374	1 707 €	434	1 978 €	494	2 276 €
255	1 223	315	1 460 €	375	1 711 €	435	1 983 €	495	2 281 €
256	1 226	316	1 464 €	376	1 715 €	436	1 987 €	496	2 286 €
257	1 230	317	1 468 €	377	1 720 €	437	1 992 €	497	2 292 €
258	1 234	318	1 472 €	378	1 724 €	438	1 997 €	498	2 297 €
259	1 238	319	1 476 €	379	1 728 €	439	2 001 €	499	2 302 €

Tarifs HT des amarrages (jour, semaine, mois)

Longueurs hors tout en mètres.			inf. à 6 m	6 à 7,99	8 à 9,99	10 à 11,99	12 à 13,99	14 à 16 m
			multicoques =>		< 10 m	10 à 11,99	12 à 14 m	
Haute saison	Journée	Rive Ouest	11,00	14,00	17,00	21,67	25,50	29,75
		Rive Est	10,21	12,33	15,29	19,54	22,96	26,33
	Semaine (6 jours)	Rive Ouest	66,00	84,00	102,00	130,00	153,00	178,50
		Rive Est	61,25	74,00	91,75	117,25	137,75	158,00
	Mois (20 jours)	Rive Ouest	220,00	280,00	340,00	433,33	510,00	595,00
		Rive Est	204,17	246,67	305,83	390,83	459,17	526,67
Basse saison	Journée	Rive Ouest	7,25	8,08	9,33	11,92	13,58	15,33
		Rive Est	6,00	6,84	8,08	10,25	11,92	13,58
	Semaine (6 jours)	Rive Ouest	43,50	48,50	56,00	71,50	81,50	92,00
		Rive Est	36,00	41,05	48,50	61,50	71,50	81,50
	Mois (20 jours)	Rive Ouest	145,00	161,67	186,67	238,33	271,67	306,67
		Rive Est	120,00	136,83	161,67	205,00	238,33	271,67

Au-delà de 16 m pour les monoques et de 14 m pour les multicoques : 0,833 € par mètre supplémentaire et par jour.

Tarif HT d'amarrage pour les pêcheurs de civelles

1 mois : 90 €

Tarif HT d'amarrage pour les partenaires

Les partenaires institutionnels pourront bénéficier de 50% de réduction sur le tarif amarrage public

Tarifs HT pour l'utilisation de la grue

Une montée ou descente ≤ 5 tonnes - temps 45 mn	50,00 €
Une montée ou descente > 5 tonnes - temps 60 mn	60,83 €
Une montée et une descente dans les 24 heures ≤ 5 tonnes - temps 1h30	85,00 €
Une montée et une descente dans les 24 heures > 5 tonnes - temps 2h00	102,50 €
Un mâtage ou démâtage, temps 30 mn	43,33 €
Utilisation du ber	25,83 €

Autres tarifs HT

Lave-Linge : 4,20 €

Sèche-Linge : 0,85 €

Lessive : 0,45 €

Badge : 8,50 €

Douche : 4,20 €

2 -Versement de subventions de fonctionnement aux associations locales pour 2020

Monsieur le Maire et Madame Sauvé, Adjointe au Maire, présentent la proposition de répartition des subventions établie par la commission ad hoc qui s'est réunie à ce sujet.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents

- de verser aux associations les subventions reprises dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 37 294 €, sous réserve qu'elles aient fourni l'ensemble de justificatifs demandés pour le versement de celles-ci (*dossier complet, éléments comptables, corroborés par les relevés de comptes, les éléments actifs et passifs de l'association établis par l'établissement bancaire, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à jour etc.*)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

Les présidents d'associations et membres des bureaux ne prennent pas part aux votes correspondant aux versements des subventions attribuées aux associations où ils siègent.

Associations	Subvention 2020
Association les Amis des Orgues de l'Eglise	350
Association Secours Catholique	350
Association AAE Estreboeuf Fédération française de tir	250
Amicale des Sapeurs-Pompiers	650
Association FCV	5500

AFN - UNC	350
Club des Aînés	400
Association Education Populaire - Notre Dame	500
Association 3 D en Baie	1500
Mouettes et Chansons	200
Association Histoire et Archéologie	600
Association pour la Sauvegarde de la Chapelle St Valery, dite des Marins	500
Association Gym Détente	220
Association Canoë Kayak de Mer	1300
Flux Valéricain	500
Administrateur Fédéral de la FNATH	100
Association de Chasse DPM	924
Association Tennis Club Valéricain	2500
Association de Chasse	500
Association Somme II	450
Festival de l'Oiseau	2000
Association Groupement d'Intérêt Cynégétique	100
Association du Tennis de Table	800
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Manessier/Corderies	500
GEMEL	500
Festival théâtre	2000
Association Ecrivoires	500
La Troupe Solilès	8000
Clique des Sapeurs-Pompiers	600
Escalade Baie de Somme	700
USEP Ecole Manessier Corderie	500
Stratège valéricain	200
Rock Marin	2000
Association Les amis du Courtgain de St Valery	200
Sponsoring Claire Dewaest-kayakiste	300
Club de Boxe formation de 2 adhérents	500

3- Crèche « Les P'tits Mousses » : subvention 2021

Afin de répondre favorablement à la demande de Mme CARBONNIER, Présidente des P'tits Mousses, de percevoir leur subvention de fonctionnement en tout début de l'année 2021, Monsieur le Maire propose de verser sur la journée complémentaire 2020 la somme de 50 000 € correspondant à un acompte de la subvention 2021, décision conforme à l'avenant 4 à la convention validée le 31 octobre 2019.

Toutes les explications lui ayant été communiquées, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à verser un acompte de la subvention de fonctionnement de 50 000 € à la crèche « Les P'tits Mousses » ;

4- Budget annexe de l'eau potable et de l'assainissement collectif : Délibération modificative n°1

Afin de régulariser certaines écritures budgétaires de 2020, Monsieur le Maire propose pour le budget annexe de l'eau potable et de l'assainissement collectif, la délibération modificative n°1 suivante :

Soit en fonctionnement :

Dépenses - article 658 : + 1000 €

Dépenses – article 673 : + 10 900 €

Dépenses - article 022 : - 5 900 €

Dépenses - article 022 : - - 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les modifications du budget annexe « eau potable et assainissement collectif » telles que présentées ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

Sortie de Stéphane Haussoulier à 19h50.

5- Proposition de tarification soumise par le délégataire du camping municipal

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, les propositions qu'il a reçues du gestionnaire du camping, concernant les tarifs pour l'année 2021.

TARIF 2021 LIBERTE GRAND CONFORT SPECIAL CE

(Toutes taxes comprises dont TVA 10%)
Tarifs susceptibles d'évoluer en fonction des taxes

FORFAIT long séjour saisonnier pour l'occupation temporaire d'un emplacement du 01 Avril au 1er Novembre midi quelle que soit la date d'arrivée ou de départ.

DESCRIPTIF	REGLEMENT
<p><u>FORFAIT LIBERTE GRAND CONFORT CE</u></p> <p>1 emplacement de 120 m² environ comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- le raccordement au tout à l'égout- l'arrivée d'eau potable individuelle- l'branchement électrique 10 ampères- Douches et eau chaude comprises- Le mobil- home et la voiture- Pour un nombre indéterminé de personnes <u>(La sous-location est interdite)</u>	<p>4042 €</p> <p><u>Le règlement du forfait doit être soldé en totalité pour le 31/08</u></p>

2020 : ce tarif n'existait pas

TARIF 2021 LIBERTE GRAND CONFORT

(Toutes taxes comprises dont TVA 10%)
Tariifs susceptibles d'évoluer en fonction des taxes

FORFAIT long séjour **saisonnier** pour l'occupation **temporaire** d'un emplacement du 01 Avril au 1^{er} Novembre midi quelle que soit la date d'arrivée ou de départ.

DESCRIPTIF	REGLEMENT
<p>LE FORFAIT LIBERTE GRAND CONFORT</p> <p>Ce forfait comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un emplacement de 120 m² environ - Le raccordement au tout à l'égout - Une arrivée d'eau potable individuelle - Un branchement électrique 10 ampères - Le mobil- home et la voiture - Pour un nombre indéterminé de personnes <u>(La sous-location est strictement interdite)</u> 	3419 €
<p>LES OPTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Branchement électrique 16A 	200 €

Année 2020 : 3 352 €

TARIF 2021 LOISIRS

(Toutes taxes comprises dont TVA 10%)
Tariifs susceptibles d'évoluer en fonction des taxes

Réservé exclusivement aux anciens clients du Camping Municipal.

FORFAIT long séjour **saisonnier** pour l'occupation temporaire d'un emplacement du 01 Avril au 1^{er} Novembre midi quelle que soit la date d'arrivée ou de départ.

DESCRIPTIF	TARIF
<p>FORFAIT LOISIRS NOMINATIF 3 PERSONNES</p> <p>1 emplacement standard de 95 m² environ comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 branchement électrique 6 ampères - douches et eau chaude comprises - la caravane et la voiture <u>(La sous-location est strictement interdite)</u> 	2155 €
<p>LES OPTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par installation supplémentaire (2^{ème} caravane) 	200 €

Année 2020 : 2 113 €

TARIF 2021 LIBERTÉ

(Toutes taxes comprises dont TVA 10%)
Tariifs susceptibles d'évoluer en fonction des taxes

FORFAIT long séjour **saisonnier** pour l'occupation **temporaire** d'un emplacement du 01 Avril au 1^{er} Novembre midi quelle que soit la date d'arrivée ou de départ.

DESCRIPTIF	TARIF
<p>FORFAIT LIBERTÉ :</p> <p>1 emplacement standard de 95 m² environ comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un branchement électrique 6 ampères. - Accès au sanitaire et eau chaude. - Une caravane et une voiture. <u>(La sous-location est strictement interdite)</u> 	2876 €
<p>LES OPTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par installation supplémentaire (2^{ème} caravane) 	200 €

2020 : 2 820 €

TARIFS CAMPING 2021

(Toutes taxes comprises sont TVA 10%)
Tarifs susceptibles d'évoluer en fonction des taxes
(Les prix indiqués sont en Euro)

Le camping est ouvert tous les jours du 04 Avril au 1er Novembre midi.
Le bureau d'accueil fonctionne de 9h à 12h et de 14h à 18h, ainsi que de 8h à 20h en juillet et août.

Le camping « Le Walric » est installé sur une prairie arborée de 16 hectares dans la station balnéaire de Saint-Valery-sur-Somme, grande cité médiévale, commune attrayante et dynamique au cœur de l'une des plus belles baies du monde, La Baie de Somme (11km).

Vous y accédez facilement, notamment par les autoroutes A16 et A29, ou par le train via la gare de **Novelles-sur-Mer** située à 10 kms.



LA FÉDÉRATION DES CAMPERS,
CARAVANES ET CARISTÉS

PRIX EN EURO T.T.C. (6) PAR NUITÉE

Emplacement tourisme	Du 19/07 au 28/08 inclus	Du 09/07 au 28/07 inclus et du 29/08 au 27/09 inclus	Du 01/04 au 02/07 inclus et Du 28/08 au 10/09 inclus	Du 11/09 au 31/10 inclus
Une place standard de 95 m ² environ avec : - 1 branchement électrique 6 ampères - Douches et eau chaude comprises - La caravane ou la tente et la voiture jusqu'à 3 personnes	40	33	27	23
Les options : - Par personne supplémentaires (3 maximum) - Enfant de moins d'un an - Par véhicule ou installation supplémentaire - Par animal - Personne seule avec 1 tente et 1 voiture - Garage mort (Sauf Juillet et Août)			7,00 Gratuit 3,00 3,00	
TARIF ACSI 2021			16,00 et 18,00 en juillet et août	4,50
				18,00

L'ACCUEIL	LES LOISIRS AU WALRIC	LES SERVICES	LES EQUIPEMENTS SANITAIRES ET INFRASTRUCTURES
<p>Le bureau est ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h (hors saison) de 8h00 à 20 h en Juillet / Août</p> <p>Possibilité de s'y procurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brochures touristiques - Bracelets piscine - Jetons pour lave-linge et sèche-linge <p>Courrier : Distribution à partir de 14 h dans les casiers prévus à cet effet.</p> <p>Tél. : 03 22 26 81 97 Fax : 03 22 60 77 26</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Aires de jeux aménagées pour petits et grands - Tennis, Volley - Piscine couverte chauffée ouverte du 1 / 04 au 1 / 11 - Terrain de pétanque - 2 Tables de ping-pong - 1 Aire de Fitness <p>Les animations du Walric (Uniquement en Juillet et Août) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Club enfants - Soirées dansantes - Soirées cabaret - Soirées karaoké - Soirées cinéma - Tournois de beloto, volley-ball, tennis, pétanque - Lotos 	<p>Vous trouverez des produits épicerie de dépannage, un bar ouvert toute l'année ainsi que des glaces, confiseries. En haute saison, vous y trouverez pain, viennoiseries, ...</p> <p>En haute saison d'autres commerçants (fruits, légumes, pizzaiolo, etc.) réalisent également des tournées au cours de la semaine.</p> <p>Pour votre ravitaillement en courses traditionnelles, 2 supermarchés se trouvent à proximité (2km).</p>	<p>2 sanitaires soignés dans leur conception comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Douches d'accès libre - Lavabos - Cabines équipées pour personnes à mobilité réduite <p>- Bacs à linge - Bacs à vaisselle</p> <p>1 local comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 Lave-linges et 2 sèche-linges - Tables à repasser - Equipement pour la toilette de bébé

TARIFS LOCATION 2021

(Tous les tarifs comprennent deux Taxes M2L, Tarifs majorés/taux d'indemnité en fonction des jours. Les prix sont indiqués en Euros €)

Ouvert du 1^{er} Avril au 1^{er} Novembre midi

Notre **camping** vous **propose** trois gammes de Mobil-Homes, de 2, 4 et 6 **personnes** soit 1, 2 et 3 chambres.

Pour les 2 **chambres** les locations se font du Samedi au Samedi pour **bénéficier** d'un tarif **préférentiel**.

Pour les 1 et 3 chambres, elles se font du Dimanche au Dimanche.

Hors **Juillet-Août**, où les **réservations** sont **privilegiées** à la **semaine**, le minimum-stay est de 2 nuits.

En cas de locations de 14 nuits ou plus, -15% sont **automatiquement** déduits du prix de la deuxième **semaine** et les **semaines consécutives**.

TARIFS DES MOBIL-HOMES 4 PERSONNES ET DU 4 PERSONNES PMR (Personne à Mobilité Réduite)

Type de location Période	Mobil Home 4 p. à la nuit	Mobil Home 4 personnes Semaine Samedi/Samedi
01 Avril au 25 Juin inclus	98	406
26 Juin au 02 Juillet inclus	107	483
03 Juillet au 09 Juillet inclus*	112	665
10 Juillet au 23 Juillet inclus*	116	749
24 Juillet au 20 Août inclus*	116	791
21 Août au 27 Août inclus*	107	602
28 Août au 10 Septembre inclus	100	441
11 Septembre au 31 Octobre inclus	84	364

TARIFS DES MOBIL-HOMES 2 PERSONNES ET DU 6 PERSONNES

Type de location Période	Mobil Home 2 p. à la nuit	Mobil Home 6 p. à la nuit	Mobil Home 2 p. Semaine: Dimanche/Dimanche	Mobil Home 6 personnes Semaine Dimanche/Dimanche
01 Avril au 26 Juin inclus	79	118	322	490
27 Juin au 03 Juillet inclus	87	124	392	595
04 Juillet au 10 Juillet inclus*	90	132	532	763
11 Juillet au 24 Juillet inclus*	94	144	588	833
25 Juillet au 21 Août inclus*	94	144	623	938
22 Août au 28 Août inclus*	87	128	504	714
29 Août au 11 Septembre inclus	79	120	350	518
12 Septembre au 31 Octobre inclus	73	110	315	455

* En Juillet/Août les réservations à la semaine du samedi au samedi et du dimanche au dimanche sont privilégiées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider les propositions de tarification du gestionnaire du camping municipal, telles qu'annexées à la présente
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération

6-Reversement de l'excédent du camping municipal

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il convient de valider le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe du camping sur le budget principal, et ce conformément aux prévisions budgétaires de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à reverser une partie de l'excédent du budget annexe de 82 000 euros sur le budget principal (en 2019 : 86 900€).

7- Eglise St Martin : demande de subvention auprès de la DRAC pour le nettoyage des chapelles

Monsieur le Maire a présenté le projet de nettoyage des chapelles de l'Eglise St Martin afin de mieux appréhender les travaux de réfection à entreprendre.

3 devis ont été sollicités pour évacuer les déchets divers et variés stockés au-dessus des chapelles. Le devis le mieux disant est à 37 705,20 €HT.

Une subvention peut être sollicitée auprès de la DRAC afin de financer en partie ce nettoyage.

Toutes les explications ayant été donnée, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de nettoyage des combles des chapelles de l'Eglise St Martin,
- d'approuver le montant HT de la prestation à 37 705,20 €HT,
- de charger Monsieur le Maire à solliciter la DRAC à hauteur de 30% du devis retenu soit 13 311,56 € de subvention possible,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

8- Restauration des vitraux contemporains de la Chapelle St Pierre – remplacement de la porte de la Fidélité à la Chapelle St Valery et restauration du buffet pour la protection des anches de l'orgue de l'Eglise St Martin – demandes de subvention au Département de la Somme

- Restauration des vitraux contemporains de la Chapelle St Pierre

Deux vitraux contemporains colorés en verre antique sont à restaurer en urgence dans la Chapelle St Pierre. Les travaux sont estimés à 7 694,18 €HT ;

La subvention sollicitée auprès du Département de la Somme est de 30% soit 2 308,25 €.

- Remplacement de la porte de la Fidélité à la Chapelle St Valery

Remplacement de la porte en fer forgé de la fontaine de la fidélité et remplacement de la rampe et de l'enseigne de style acier métallisé.

Les travaux sont estimés à 12 146,66 €HT ;

La subvention sollicitée auprès du Département de la Somme est de 30% soit 3 643,99 €.

- Restauration du buffet pour la protection des anches de l'orgue de l'Eglise St Martin

Dans la continuité des travaux de l'orgue, la fabrication du buffet pour la protection des anches et pédales de l'orgue de tribune de l'église St Martin est nécessaire à la préservation du patrimoine.

Les travaux sont estimés à 6 160 €HT ;

La subvention sollicitée auprès du Département de la Somme est de 30% soit 1 848 €.

Toutes les explications ayant été donnée, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver les projets tels que présentés précédemment,
- d'approuver les montants HT des travaux,
- de charger Monsieur le Maire à solliciter le Département de la Somme à hauteur de 30% pour chacun des projets
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

9- rénovation du système d'éclairage du tennis – demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2021

Aujourd'hui il y a 20 projecteurs 400 W à vapeur de mercure d'installer dans la salle couverte du tennis.

Le projet concerne la mise en place de 24 Projecteurs à LED 200/300 W en lieu et place des 20 projecteurs existants. Les avantages seraient une lumière instantanée (pas de temps de chauffe), une lumière épurée

(blanche) et une meilleure répartition de la lumière sur la surface, faible consommation d'énergie et durée de vie environ 50 000 h (25 ans) au lieu de 5 à 10 000 h d'où moins de maintenance.

Les travaux sont estimés à 16 119,84 €HT ;

La subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 est de 35% soit 5 641,94 €.

Toutes les explications ayant été donnée, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet tel que présenté précédemment,
- d'approuver le montant HT des travaux,
- de charger Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2021 à hauteur de 35% pour le projet présenté
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

10- FDE 80 – Eclairage public rue de Poutrincourt

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à un éclairage public rue de Poutrincourt.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 6 768 €TTC.

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Contribution de la commune	4 263,00 €
- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux, la TVA, la Maîtrise d'œuvre)	2 505,00 € -----
	Total TTC : 6 768,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 4 263 €

11- Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, qui peut se résumer de la manière suivante :

Exercice 2019

<p>ORGANISATION Communale</p>	<p>La commune gère le service d'eau potable.</p>
<p>EXPLOITATION En régie avec une prestation de services</p>	<p>La société VEOLIA EAU est titulaire d'un contrat de prestation de services pour l'entretien des ouvrages et la tenue d'une permanence du service. La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 2 304 abonnés (+4.5 % par rapport à 2018).</p>
<p>PRODUCTION 2 ressources</p>	<p>Des ressources propres à la commune : 2 prélèvements ont fourni 298 634 m³ d'eau.</p>
<p>DISTRIBUTION Un réseau d'environ 37 km 220 215 m³ consommés</p>	<p>En 2019 les abonnés domestiques ont consommé 220 215 m³ (-4.90 % par rapport à 2018) soit une consommation moyenne de 96 m³ par abonné et par an. Compte tenu des fuites et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs,...), le rendement du réseau est de 74 % en 2019 (il était de 75.56 % en 2018). Soit 78 400 m³ de perte par rapport au volume produit.</p>
<p>PRIX 172.11 € pour 120 m³</p>	<p>Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 172.11€ (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2020, toutes taxes comprises). Soit en moyenne, 1,43 €/ m³. Sur ce montant, environ 73% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 27%.</p>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et toutes précisions utiles ayant été données, décide, à l'unanimité d'approuver ce rapport.

12- Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, qui peut se résumer de la manière suivante :

ORGANISATION communale	Le service d'assainissement est organisé par la commune.
EXPLOITATION En régie avec une prestation de services	La société VEOLIA EAU est titulaire d'un contrat de prestation de services pour l'entretien des ouvrages et la tenue d'une permanence du service. La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
COLLECTE DES EAUX USEES Un réseau d'environ 24 km	Le réseau est composé d'environ 24 km de collecteurs, 2 postes de refoulement principaux, 13 postes de refoulement secondaires et 19 mini-postes de refoulement.
EPURATION 1 station	Les eaux sont traitées par la Station d'Épuration de SAINT VALERY SUR SOMME. La capacité nominale de la station d'épuration est de 8 330 équivalents habitants. Le rejet de l'eau traitée se fait dans le Contre fossé Somme.
PRIX 274.62 € pour 120 m ³	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m ³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m ³ payera 274.62 € (sur la base du tarif du 1 ^{er} janvier 2019, toutes taxes comprises). Soit en moyenne, 2,29 €/m ³ . Sur ce montant, 72% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 28%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et toutes précisions utiles ayant été données, décide, à l'unanimité d'approuver ce rapport.

13- adhésion à la médiation de l'eau – convention de partenariat

Le livre VI au titre du code de la consommation impose depuis le 1^{er} janvier 2016 aux opérateurs publics et privés de services d'eau et d'assainissement de garantir au consommateur le recours effectif et gratuit à un médiateur de la consommation. Le Médiateur de l'eau auditionné début janvier 2016, a été notifié en date du 29 janvier 2016 par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation, il figure à ce titre sur la liste des médiateurs de la consommation conforme aux exigences de la réglementation.

Le financement du médiateur de la consommation est à la charge du professionnel.

Le consommateur est défini au sens du code de la consommation comme étant « toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ». De ce fait, cette obligation pour le professionnel ne s'étend pas à tous les abonnés des services d'eau et d'assainissement, en particulier les personnes morales.

La médiation de l'eau permet aux professionnels opérateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui en sont partenaires de remplir leurs obligations législatives et réglementaires en matière de recours au Médiateur de l'eau, médiateur de la consommation dûment habilité.

Pour devenir partenaire de la Médiation de l'eau, une convention de partenariat et de prestations est établie avec l'opérateur ou la collectivité. Cette convention définit les obligations de chacune des parties et entraîne

l'application d'un barème de prestations comportant un abonnement annuel et un tarif forfaitaire en fonction des prestations effectuées afin d'assurer l'autonomie financière de l'association. Cette convention est à durée indéterminée.

Pour la commune de Saint-Valery-sur-Somme, l'abonnement serait de 300 €HT (moins de 10 000 abonnés eau ou assainissement).

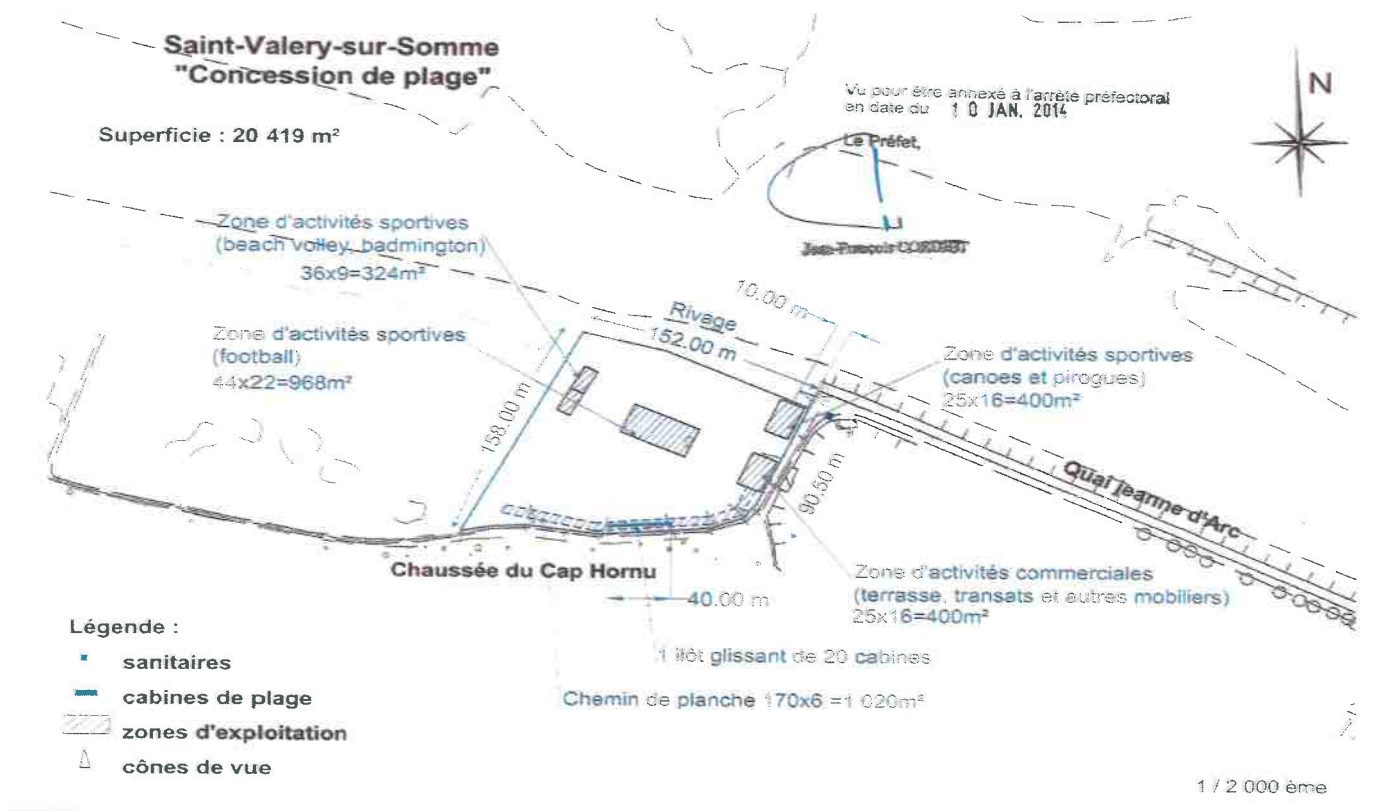
La saisine coûte 40 €HT. L'instruction simple coûte 130 €HT. L'instruction complète coûte 320 €HT.

Toutes les explications ayant été données, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'adhérer à la médiation de l'eau
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat qui est proposée en retenant dans le champ d'application de l'action du médiateur de l'eau que seuls les consommateurs au sens du code de la consommation bénéficient du dispositif de la médiation de l'eau, les frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers étant intégralement à la charge du professionnel.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

14- Sous-traités d'exploitation de la plage naturelle – délégation de service public

Monsieur le Maire expose que le cahier des charges du contrat de concession de plage prévoit que si la commune n'exploite pas elle-même en régie, les activités de l'exploitation doivent être, conformément à la loi et à la réglementation en vigueur, déléguées à un tiers dans le cadre d'une convention de délégation de service public passée après respect des mesures de publicité et de mise en concurrence prévues par les dispositions des articles L1411-1 et suivants du CGCT.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le principe de la délégation de service public pour l'exploitation d'une zone d'activité commerciale de 400m² (16m x 25m) : terrasse de la buvette de la plage et transats et une zone d'activités sportives destinée aux canoës et pirogues de 400m² (16m x 25m),
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence pour la délégation de service public pour l'exploitation de la zone d'activité commerciale et la zone d'activités sportives, et à accomplir tous les actes nécessaires à l'accomplissement de ladite procédure , pour la période du 31/01/2021 au 30/01/2024 soit 3 ans.

15 Questions et informations diverses

a/ ruelle de la Brasserie Devisse

Les services des impôts fonciers souhaitent que la commune prenne une délibération d'existence de la ruelle de la Brasserie Devisse. En effet cette ruelle est bien cadastrée mais inconnue des services fonciers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- l'existence de cette ruelle
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération

Remarques des conseillers municipaux

- François Vaillant souhaite avoir des explications sur les courriers de la mairie réceptionnés dans les boîtes aux lettres et en particulier le fait qu'ils soient signés par Monsieur Chareyron et Monsieur Haussoulier. Monsieur le Maire explique que cette co-signature est une volonté d'associer les adjoints au regard de leurs délégations. En l'occurrence, ces courriers relèvent de la commission de Stéphane Haussoulier.
- Francis Eynard souhaite avoir des informations sur l'intervention des engins quai Jeanne d'Arc. Monsieur le Maire informe que ces travaux départementaux permettent de rendre à la navigation le chenal. Les sédiments retirés du chenal sont déposés le long du quai Jeanne d'Arc pour recharger sa base. L'entreprise en charge des travaux a eu des difficultés de mise en place de cette extraction. Un panneau expliquant les travaux sera installé en début de semaine prochaine.

La Secrétaire de Séance



Le Maire

